

## Communiqué – Édition de mars 2016

Suite à un appel d'offres, un contrat a été accordé à l'entreprise Les Portes JPL Inc. pour l'installation de nouvelles portes de garage à l'hôtel de ville.

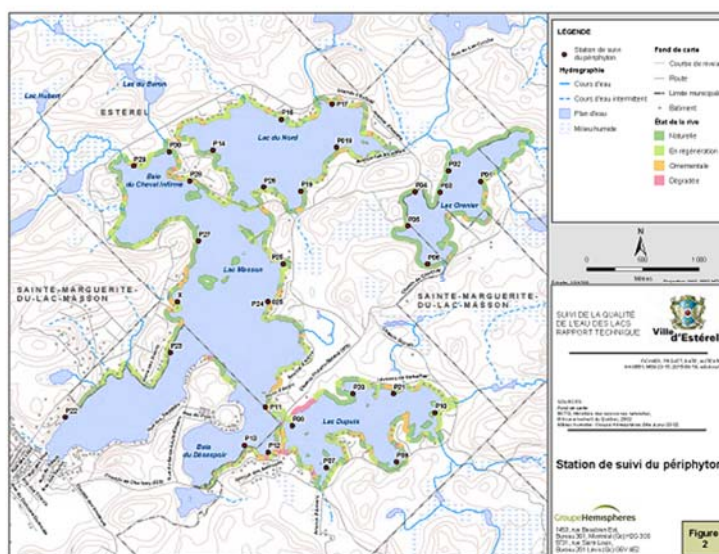
Un contrat a été octroyé à un ingénieur pour l'évaluation de la viabilité du chalet situé au Parc-Thomas-Louis-Simard en ce qui concerne la sécurité et la qualité des murs, du plancher, de la toiture, des portes et fenêtres. Dépendamment des travaux à effectuer, le Conseil de ville décidera des mesures à prendre pour sécuriser le bâtiment.

Un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 18 février 2016 pour modifier le règlement de lotissement au niveau de la zone R-10 afin d'établir la superficie minimale des lots à 4 000 mètres carrés par terrain, comme il en est pour les zones R-1 et R-3.



Le dernier rapport technique sur le suivi 2015 de la qualité de l'eau des lacs de la Ville d'Estérel émis par le Groupe Hémisphères est maintenant disponible pour consultation à l'hôtel de ville. En résumé, les relevés démontrent que les concentrations moyennes en phosphore totales respectent tous les critères gouvernementaux. L'ensemble des tendances observées (phosphore, transparence et chlorophylle) suggère une stabilité des paramètres dans le temps pour les lacs, que l'on peut qualifier de positif dans le cadre de la conservation de l'état de santé d'un lac. De plus, il a été observé une amélioration de la transparence au lac Dupuis et une diminution de la chlorophylle au lac Grenier. La vigilance des citoyens est demandée durant la période estivale afin de rapporter à la Ville toute anomalie suspectée sur nos plans d'eau.

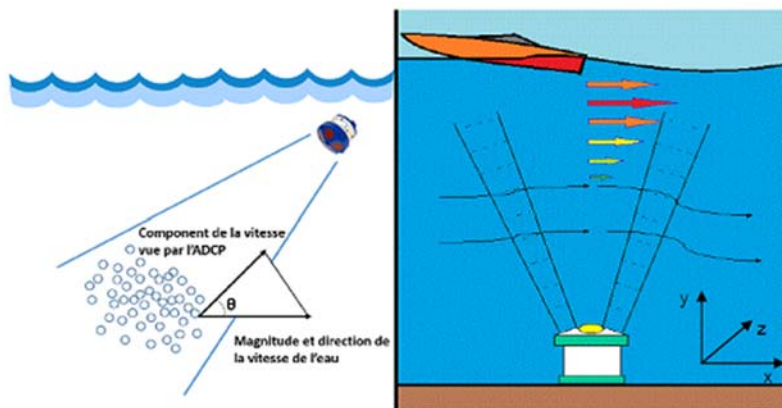
En juillet 2015, vingt-neuf sites ont été répertoriés dans des zones habitées et non habitées des lacs et des prélèvements ont été effectués pour l'analyse du périphyton.



L'étude du périphyton présent dans le littoral sert à quantifier l'importance de l'activité humaine. Les nutriments provenant des rives sont visibles sur la communauté de périphyton bien avant que la qualité de l'eau ne soit modifiée et sont donc des signes avant-coureurs pour évaluer la santé des lacs. Les mesures seront reprises aux mêmes sites pour les deux prochaines années afin d'évaluer si il y a une tendance qui se dégage.



Tel que mentionné dans le communiqué de septembre 2015, nous avons collaboré à des tests dans le cadre d'une étude sur l'impact de la navigation en milieu lacruste et sur la remise en suspension des sédiments déplacés par les vagues des bateaux de wake. Les résultats qui nous ont été transmis par les chercheurs de l'université Laval démontrent que la pratique du wake board et du wake surf ont un impact sur la colonne d'eau et mobilisent les sédiments de fond jusqu'à 4 mètres pour le wake board et jusqu'à 5 mètres de fond pour le wake surf pendant plus d'une minute. L'étude est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.



Une séance de consultation publique aura lieu à l'hôtel de ville vendredi le 18 mars à 16 h 30 sur le premier projet de règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions pour régir les abris à bateau. La séance du Conseil de ville se tiendra par la suite à 17 h 00.